

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-770122

A 73317

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8871

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHERKAOUI Amina

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661215748

Total des frais engagés : 710,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Mohamed CHAKIB JAMALI
NEURO-CHIRURGIEN
Spécialiste des Maladies du Système Nerveux
de la Colonne Vertébrale
Gsm: 06 62 12 45 25
INPE: 091046938

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Béchir Béchir Age: 21 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 18/08/23 | 62 | 300 DA | | INP : <input type="text"/> DR MOHAMED CHARIB JAMAL NEURO-CHIRURGIEN Spécialiste des Maladies du Système Nerveux de la Colonne Vertébrale GSM: 06 62 12 45 25 INP: 091046938 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
| HARMALIE DE L'OCEAN BAY - Route d'Acoumia Km 1 Dar Bouazza Casablanca Tél : 05 21 29 08 29 RC 3993 FO 10 2700 | 18/08/23 | 411000 DA |

ANALYSES - RADIographies

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Particulier | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|------------------------------------|----------------|--------|----|----|----|---------------------------------|
| | | AM | PC | IM | IV | |
| | | | | | | |

71,30 71,30 71,30

SOINS DENTAIRES

40,00

Lot : 29,00

Per : (DH)

P.P.V :

EFICAL sirop

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. JAMALY Mohamed Chakib
NEURO-CHIRURGIEN

Spécialiste des Maladies du Système Nerveux
& de la Colonne Vertébrale - EEG



الدكتور جمالى محمد شكيب
اختصاصى فى جراحة الدماغ
الأعصاب و العمود الفقري التخطيط الكهربائى
للدماغ

18/8/2023

Dr. Bouabda JAD

~~7130x3~~

Tamka



~~4000x2~~

X kus
leelil 76

12

112

112

~~2500x2~~

X kus
Efi en jidore

8000

X kus + 3

3h

T = 44090 Aditiv

189

Dr. Mohamed CHAKIB JAMALY
NEURO-CHIRURGIEN
Spécialiste des Maladies du Système Nerveux
& de la Colonne Vertébrale
GSM : 06 61 33 19 17 / 06 62 12 45 25
Tél: 05 22 88 00 30 - GSM : 06 61 33 19 17 / 06 62 12 45 45
E-mail : Jamchak@hotmail.com

Rés. El khir 600, Bd Mly Youssef (à côté de l'Hôpital Mly youssef) Casablanca - Maroc

Tél: 05 22 88 00 30 - GSM : 06 61 33 19 17 / 06 62 12 45 45

E-mail : Jamchak@hotmail.com